



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspectrice Santé Sécurité au Travail
Correspondante Académique aux Risques Majeurs**

RECTORAT
Inspectrice Santé Sécurité au Travail
Correspondante académique aux risques majeurs

Fort-de-France, le 9 avril 2021

Site de KERLYS
Bureau n° D1-202

Affaire suivie par :
Virginie WALOSZEK
Tél : 05 96 59 99 48
Mél : virginie.waloszek@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

A l'attention des directeurs d'école (S/C des IEN), des chefs d'établissement, des IEN-ET-EG et des IAIPR

La dégradation de la situation sanitaire du département nous amène à prendre des mesures pour limiter la propagation de l'épidémie.

Pour cette reprise après les congés de Pâques, il est nécessaire de rappeler à chacun - personnels et élèves - l'importance du respect strict des gestes barrières et du port du masque en permanence, partout, et par tout le monde (dès l'âge de 6 ans). Un affichage est disponible en pièce jointe et sur le [site de l'Éducation Nationale](#).

- **Les écoles maternelles et primaires** seront ouvertes dès le lundi 12 avril 2021
- **Les collèges et lycées** : dès le lundi 12 avril, les établissements scolaires définissent une organisation permettant la reprise des cours dans le respect des consignes suivantes :
 - Respect des gestes barrières et du port du masque en permanence, partout, et par tout le monde,
 - La reprise de cours en présentiel par demi-jauge à compter du mercredi 14 avril 2021. Cette journée sera l'occasion de rappeler aux élèves la stricte nécessité de respecter les gestes barrières et le port du masque.
 - Le temps de restauration est source de contamination en raison de l'absence du port du masque. Chaque établissement devra adapter le fonctionnement de son service de restauration en mettant en œuvre des règles maximales de distanciation.
 - Les internats devront faire l'objet de la plus grande vigilance en adaptant leurs fonctionnements, notamment concernant la distanciation, les gestes barrières et le port du masque.

Il est de la responsabilité de tous de faire respecter les mesures afin de se protéger les uns les autres.

C'est en vous sachant pleinement conscients de l'intérêt de ces procédures, que je compte sur votre entière collaboration.

L'Inspectrice Santé Sécurité au Travail

Virginie WALOSZEK

Le Recteur

Pascal JAN